

Vacation :

Déploiement du volet financier du logiciel de suivi et évaluation EVA

Statut : Contractuel en contrat à durée déterminée de 4 mois

Résidence administrative : Rémire-Montjoly / Siège du PAG

Structure d'accueil

Nom : Parc amazonien de Guyane (Parc national)

Statut juridique : Etablissement public à caractère administratif

Adresse postale : 1 rue de la canne à sucre, 97354 Rémire Montjoly (Guyane Française)

Adresse électronique : infos@guyane-parcnational.fr Tel : 05 94 29 12 52

L'Etablissement public du Parc amazonien de Guyane (PAG) a pour mission de protéger la nature, de valoriser les cultures traditionnelles et d'impulser un développement économique et social local et durable sur un territoire s'étendant sur 3,4 millions d'hectares situé au centre et au sud de la Guyane. Créé en février 2007, le parc national est à la fois un haut lieu de la biodiversité et le cadre de vie de plus de 10 000 habitants. Les territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane comportent une zone cœur dont les objectifs doivent concourir à la préservation et à la protection des milieux naturels et une zone de libre adhésion dont les orientations doivent permettre de : - contribuer au développement des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, en prenant en compte leur mode de vie traditionnel, - participer à un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordres social, économique et culturel dans le cadre du projet de développement durable défini par la charte du parc national.

Contexte

La charte du Parc amazonien de Guyane (PAG), signée en octobre 2013, est le document stratégique de long terme qui définit les orientations en zone d'adhésion et les objectifs en zone cœur à suivre pour la mise en œuvre de l'action publique sur le territoire du Parc national. Le code de l'environnement prévoit qu'un suivi et une évaluation de la mise en œuvre et des résultats de la charte soient réalisés.

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des actions et projets du Parc amazonien et de ses partenaires se fait notamment par l'utilisation et l'animation d'un logiciel : EVA. EVA permet d'organiser et capitaliser les informations relatives aux projets réalisés et donne des outils concrets de pilotage et de suivi, à tous niveaux : agents, chefs de service/délégation, direction et instances. L'outil EVA a été déployé progressivement au PAG sur la période 2016 - 2017. A partir de 2017, la saisie sur EVA est devenue systématique et obligatoire pour le volet technique.

Après 3 ans de mise en œuvre, le comité de direction a décidé d'engager une nouvelle phase de déploiement d'EVA. Cette nouvelle phase est motivée par l'évaluation intermédiaire de la charte réalisée en 2019, qui pointe une sous- utilisation de l'outil pour les besoins de l'évaluation. Elle vise aussi à faire le point, après 3 ans d'utilisation, sur les attentes des utilisateurs. Les objectifs principaux sont de :

- Améliorer et se réappropriier le fonctionnement en mode projet au PAG
- Renforcer la capacité du PAG à suivre et évaluer son action, en particulier les moyens alloués (temps et argent), ainsi que les réalisations et résultats obtenus (indicateurs).

Un groupe de travail d'utilisateurs d'EVA est mis en place pour accompagner le déploiement de cette nouvelle phase d'EVA.

Les missions du poste

Sous la supervision du chargé de mission charte, le la vacataire aura pour mission principale de piloter la phase test du déploiement du volet financier d'EVA :

- Analyse du fonctionnement du PAG en termes de programmation, suivi et bilan des engagements et paiements des projets,
- Mise en place d'un rapatriement automatique des données du logiciel de suivi comptable (AGE) vers EVA, en lien avec le concepteur d'EVA (société SITER),
- Contrôle de cohérence et mise en œuvre des corrections nécessaires,
- Bilan de la phase test en lien avec le groupe de travail utilisateurs EVA et recommandations pour la phase de déploiement,
- Formalisation d'une procédure de gestion du volet financier d'EVA adaptée au contexte et aux pratiques du PAG.
- Accompagnement et formation à destination des gestionnaires (EVA, AGE) et des utilisateurs

Le la vacataire sera également amené à contribuer aux actions suivantes :

- Contribuer à l'amélioration de l'organisation et du contenu du logiciel EVA : contrôle de cohérence et nettoyage des contenus, amélioration de l'organisation des données, mises en place d'une page d'accueil, simplification des volets de description et suivi technique des projets.
- Appui au déploiement du volet « indicateurs » d'EVA : amélioration de l'arborescence, création des fiches « indicateurs », formalisation de la procédure de saisie.

Compétences et qualités requises

Maîtrise des outils et méthodes de gestion, d'administration et de valorisation des données

Maîtrise des méthodes de conduite de projet

Connaissances en gestion financière et idéalement, connaissance des outils comptables

Connaissances en évaluation des politiques publiques

Aptitude à travailler avec différents métiers et à analyser les besoins des utilisateurs

Qualité d'animation en inter-services

Qualités pédagogiques et expérience en organisation de formation

Sens de l'écoute et bon relationnel

Grande rigueur et organisation dans le travail

Bonne aptitude à la rédaction

Echéance de recrutement : A partir du 15 août 2020

Date limite de candidature : 15 juin 2020 (date de réception par le Parc amazonien de Guyane)

Les candidatures sont à adresser par courriel avec la mention « candidature à la vacation pour le déploiement du volet financier du logiciel de suivi et évaluation EVA » et votre nom à :

Ingrid Hermiteau, chargée de mission charte : ingrid.hermiteau@guyane-parcnational.fr

Copie à :

Mme la Responsable des ressources humaines : recrutements@guyane-parcnational.fr